

*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Vélasquez. F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

Brouillon d'un rêve multimedia

Bourses d'aide aux écritures émergentes

Audiovisuel- radio- écrit- journalisme- image fixe

Objet >

La Scam met en place une dotation annuelle multi-répertoire de 25.000 euros, créée en 2010 et distribuée sous forme de bourses, chacune d'un montant maximum de 6.000 €. A côté des aides existantes pour l'audiovisuel, la radio, l'écrit, le journalisme, l'image fixe, et s'inscrivant dans la tradition de la dotation Brouillon d'un rêve audiovisuel créée en 1992, elle aidera directement, sur candidature, des auteurs qui proposeront des écritures émergentes au sein de projets ambitieux et singuliers tels que le **web-documentaire, web-reportage, film sur mobile, 3D relief, réalité augmentée, multimedia interactif, etc.** et qui investiront le champ de la création, texte, image et son, en utilisant la spécificité d'outils innovants issus des technologies numériques comme **l'Internet, la téléphonie mobile, la photo/vidéographie numérique, les écrans tactiles, le multi-écran, etc.** en les intégrant dans leur démarche artistique et de diffusion. Ces projets pourront relever de tous les collèges d'auteurs de la Scam (audiovisuel, radio, écrit, journalisme, image fixe) et seront proposés au regard d'un jury représentatif, composé exclusivement d'auteurs.

Conditions de participation >

Le dossier de candidature comportera au moins (en 10 exemplaires; qualité et coordonnées de l'auteur en page 1 de couverture) : ▪ Un descriptif et un résumé du projet en dix lignes maximum ▪ Un synopsis détaillé ▪ Une note d'intention ▪ Un curriculum vitae ▪ Des éléments visuels permettant d'évaluer le projet ▪ La liste des matériels et logiciels envisagés.

Exploitation de l'œuvre. Les auteurs, lauréats d'une bourse de la Scam, qui parviendront à mener à terme la réalisation et la production du programme s'engagent à :

- Faire figurer aux génériques des versions définitives la mention du soutien de la Scam.
- Faire participer la Scam, dans la mesure du possible, à la négociation du contrat de production, les lauréats bénéficiant des conseils juridiques de la Scam.
- Déclarer l'œuvre au répertoire de la Scam. ▪ Adresser un exemplaire de l'œuvre aidée.

Acceptation du règlement. Les candidats expédiant à la Scam un dossier sont réputés avoir pris connaissance des termes du présent règlement et en avoir accepté toutes les clauses. Les lauréats sont liés par une convention d'aide à la création signée avec la Scam. Les bénéficiaires de ces bourses sont appelés à transmettre à la Scam, dans l'année qui suit, l'état d'avancement de leur projet. Les auteurs qui auront obtenu une bourse ne seront admis à concourir à nouveau qu'après avoir achevé le projet encouragé.

Calendrier >

Les projets doivent être adressés ou déposés au plus tard le 15 février de chaque année, à la Scam Bourses Brouillon d'un rêve multimedia 5, avenue Vélasquez - 75008 Paris
Les résultats sont communiqués par courrier et le palmarès publié au plus tard le 31 mai de chaque année sur www.scam.fr Les dossiers seront retournés par courrier postal à l'adresse indiquée par l'auteur.

Contacts >

Responsable : Jean-Pierre Mast 01 56 69 58 40 jean-pierre.mast@scam.fr
Assistante : Michèle Méharbi 01 56 69 58 06 michele.meharbi@scam.fr
Assistante : Caroline Chatriot 01.56.69.58.44 caroline.chatriot@scam.fr